

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 165 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Jean-Louis BONAN représenté par Alain ROUSSET - Odile BONTHOUX représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Michel BOULAN représenté par Hélène LHEN-ROUBAUD - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Frédéric COLLART représenté par Didier PARAKIAN - Georges CRISTIANI représenté par Jean-Claude FERAUD - Robert DAGORNE représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Dominique FLEURY-VLASTO représentée par Marie-France DROPY-OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Frédéric GUINIERI représenté par Joël MANCEL - Jean HETSCH représenté par Loïc GACHON - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Bernard JACQUIER représenté par Roland BLUM - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Mireille JOUVE représentée par Guy ALBERT - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Bernard DESTROST - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Christine CAPDEVILLE - Michel MILLÉ représenté par Philippe GRANGE - Richard MIRON représenté par Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Stéphane PAOLI représenté par Alexandre GALLESE - Roger PELLENC représenté par Arnaud MERCIER - Stéphane PICHON représenté par Isabelle SAVON - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Muriel PRISCO représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Maxime TOMMASINI représenté par Georges GOMEZ - Yves VIDAL représenté par Olivier GUIROU - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jules SUSINI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick APPARICIO - Jean-Pierre BAUMANN - André BERTERO - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Noro ISSAN-HAMADY - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Carine ROGER - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 16 Mai 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 001-5980/19/CM

■ Modification unilatérale des contrats de Délégation de Service Public pour l'exploitation de certains parkings métropolitains du centre-ville de Marseille portant sur la gratuité du stationnement à l'occasion du lancement de l'opération Marseille Provence Gastronomie 2019 **MET 19/11014/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La gastronomie constitue un véritable art de vivre en Provence. Les produits du terroir foisonnent dès les beaux jours dans notre département méditerranéen. Il s'agit de les faire connaître et de les partager avec l'ensemble des habitants du département. C'est dans ce contexte que la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, ont décidé d'organiser une manifestation d'envergure nommée « Marseille Provence Gastronomie 2019 » qui permettra de faire rayonner l'ensemble des artisans, cuisiniers et producteurs, tout au long de l'année.

Le 28 juin 2019, constituera un temps fort de cette manifestation où de nombreuses activités et spectacles se dérouleront autour du Vieux-Port de Marseille et plusieurs axes centraux de la ville. Il s'agit d'un rendez-vous à un repas géant et de qualité, où chaque convive devrait trouver un plat à son goût.

L'ensemble du périmètre sera libéré des voitures qui seront invitées à se rabattre au sein d'un parking relais ou d'un parking du centre ville avant 16h00.

Afin d'accompagner cet événement et dans le cadre de ses compétences « Stationnement » la Métropole a décidé d'offrir la gratuité du stationnement au sein des parkings métropolitains concédés situés dans le périmètre du festival. Il s'agit des parkings Vieux-Port Hôtel de Ville, Estienne d'Orves, Monthyon gérés par la Société Qpark, et Charles de Gaulle, Vieux-Port Mucem et République, gérés par la Société INDIGO.

Il s'agit d'une décision unilatérale pour motif d'intérêt général qui s'appliquera du 28 juin 2019, 12 h00 au 29 juin 2019 2h00.

L'estimation de la compensation financière au profit des différents délégataires qui sera à la charge de la Métropole est d'environ 26 000 euros TTC. Elle impactera le budget de fonctionnement de l'EST du CT1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le contrat de délégation de service public n° 91/343 (parkings Jaurès et De Gaulle confié à la Société Sogeparc – Groupe Vinci Park - INDIGO) ;
- Le contrat de délégation de service public n° 91/354 (parkings Timone, Baret, Monthyon, Julien, Gambetta, Phocéens, Corderie géré par la Société Qpark),

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

- Le contrat de délégation de service public n° 87/042 (parking Estienne d'Orves) confié à la société Q-PARK ;
- Le contrat de délégation de service public n° 07/143 (parking République) – Groupe Vinci Park - INDIGO),
- Le contrat de délégation de service public n° 14/005 (parking Vieux Port Hôtel de Ville - société Q-PARK)
- Le contrat de délégation de service public n° 09/149 (parking Vieux Port Fort Saint Jean – Groupe Indigo)
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 14 mai 2019;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'à l'occasion du lancement du festival Marseille Provence Gastronomie 2019, de nombreuses festivités seront organisées autour du Vieux Port les 28 juin et 29 juin 2019 ;
- Que le secteur sera interdit à la circulation des voitures à partir de 16h00 le 28 juin 2019 jusqu'au lendemain ;
- Que dans le cadre de sa compétence « Parcs de Stationnement » la Métropole souhaite accompagner ces festivités en offrant la gratuité du stationnement au sein de certains parkings métropolitains ;
- Que cette décision concerne les parkings concédés à la société INDIGO (Parkings Charles de Gaulle, République, Vieux Port Fort Saint Jean) et à la société Q-PARK (Parkings Estienne d'Orves, Monthyon, et Vieux Port Hôtel de Ville) ;
- Que cette modification des contrats de délégation de service public pour motif d'intérêt général est décidée unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la mise en place de la gratuité du stationnement, le vendredi 28 juin 2019, 12h au 29 juin 2019, 2h00. Ces heures de stationnement gratuites complètent les grilles tarifaires actuellement en vigueur pour la période dans les parkings énoncés ci-dessous

Article 2 :

Cette mesure décidée unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour motif d'intérêt général, s'appliquera durant la période décrite dans l'article 1 de la présente, au sein des parkings métropolitains du centre-ville de Marseille concédés aux Sociétés INDIGO et QPARK.

Les parkings concernés par cette mesure sont les suivants :

Pour la Société INDIGO :

- Parking Charles de Gaulle DSP n°91/343
- Parking République DSP n°07/143
- Parking Vieux Port Fort Saint Jean DSP n°09/149

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Pour la Société QPARK :

- Parking Estienne d'Orves - DSP n°87/042
- Parkings Monthyon, - DSP n°91/354
- Parking Vieux Port Hôtel de Ville - DSP n°14/005

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrit au Budget EST – CT1 sous politique C350 – Chapitre 011 - Article 6288 – Fonction 82000 – Montant de 26 000 euros TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM